



Informations communales pour vos déchets



Mesdames et Messieurs,

Le Canton de Vaud a mis en consultation la nouvelle loi sur le climat qui devrait être adoptée par le Grand conseil en ce début d'année.

Un des éléments clé de cette nouvelle loi est le tri des déchets et leur valorisation.

La Commune de Vaulion n'y échappera pas. Une prise de conscience de tous les citoyens est nécessaire et, avec un petit effort supplémentaire de chacun, les nouvelles réglementations et obligations n'apporteront pas de gros changements à notre Commune.

Les frais de transport et les taxes d'élimination prennent l'ascenseur. Un tri plus minutieux de nos déchets permettra une diminution des bennes et une meilleure qualité des déchets récupérés améliorera la revalorisation de ceux-ci.

La Municipalité vous transmet ce petit fascicule explicatif sur les différents points de récolte de notre déchetterie. Vous y trouverez les règles à adopter pour chaque benne ou endroit de récolte et un petit récapitulatif des prix demandés pour les objets spéciaux et les grosses quantités.

Nous vous souhaitons bonne réception et bonne lecture de cette brochure, et d'ores et déjà un grand merci pour votre participation pour un meilleur tri de nos déchets.

Perotti Danilo
Municipal responsable de la déchetterie

Info pratique



- Les sacs blancs taxés sont obligatoires
- Les sacs noirs sont interdits lors de la collecte

Prix officiels

- Rouleau de 10 pièces 17 l. Fr. 10.-
- Rouleau de 10 pièces 35 l. Fr. 19.50
- Rouleau de 10 pièces 60 l. Fr. 38.-
- Rouleau de 5 pièces 110 l. Fr. 30.-

Lieux de vente :

A l'administration communale – A la déchetterie – Au petit magasin de la laiterie

Jour de collecte : Le mercredi matin.

Lieux de ramassage des ordures ménagères :

1. à l'angle de la maison de Commune, bas du village.
2. à l'arrêt de bus du bas du village.
3. à la Fontaine de la Creuse.
4. en haut de la Ruelle Matthey.
5. à la Place de l'Eglise.
6. à la Place de l'Hôtel-de-Ville, arrêt de bus.
7. à la Fontaine Ronde.
8. à la Fontaine du Vieux Collège, Grand-Rue 31.
9. au Tilleul (en face du bas des escaliers du collège).
10. à l'arrêt de bus du Haut du Village.
11. à la Laiterie.
12. au Collège.
13. à la Fontaine de la Rue du Collège No 16.

Ouvertures de la déchetterie : Le jeudi soir de 16h30 à 18h (17h30 en hiver)
Le samedi matin de 9h à 11h

Entreprises ou gros volumes : Le jeudi soir de 16h à 16h30

Responsables déchetterie : Perotti Danilo, municipal 079 304 39 03
Deret Pascal, responsable 079 776 91 83

Benne à papiers et cartons



Peut recevoir :

- Papiers + cartons

Règles à adopter afin de limiter les volumes et les frais de transport :

- Plier les cartons ou les remplir de papiers.
- Vider les cartons de toutes autres matières (plastique – sagex).
- Le papier d'emballage cadeau doit être jeté dans les sacs blancs taxés.

Benne à bois



Peut recevoir :

- Tous objets en bois
- Planches
- Panneaux agglomérés propres

Règles à adopter afin de limiter les volumes et les frais de transport :

- Les meubles doivent être démontés.
- Le bois doit au possible être rangé dans la benne.
- Demander conseil ou aide au surveillant de la déchetterie.

Règlement communal :

- Lors de travaux de transformation ou autre, le propriétaire doit demander une benne personnelle pour l'évacuation à ses frais auprès d'un transporteur agréé.
- Pour l'évacuation d'un volume important de bois dépassant 1m3, un montant de Fr. 60.- le m3 sera perçu par le responsable de la déchetterie.
- Le responsable de la déchetterie peut demander de l'aide pour le démontage des meubles ou demander à son propriétaire de les ramener une fois démontés.

Benne à ferraille



Peut recevoir :

- Tous éléments en ferraille
- Boîtes de conserve
- Papier alu

Règles à adopter afin de limiter les volumes et les frais de transport :

- Trier correctement les différents éléments.
- Demander de l'aide au surveillant pour mettre les objets lourds dans la benne.
- Pour les entreprises, ou le privé avec un gros volume de matière métallique, privilégier une benne personnelle.

Benne pour déchets inertes



Peut recevoir :

- Déchets inertes (cailloux, béton)
- Cendres de cheminée
- Isolation simple (laine de verre, placoplâtre)
- Verre cassé + poterie

Règles à adopter afin de limiter les volumes et les frais de transport :

- Au besoin, demander conseil ou renseignement au responsable de la déchetterie avant de verser votre marchandise.
- En cas d'important travaux de rénovations, le propriétaire prendra une benne personnelle à ses frais auprès d'un transporteur agréé.
- Lors d'un arrivage sur le site de la déchetterie dépassant 1 m³, un montant de Fr. 90.- le m³ supplémentaire sera perçu.

Benne pour déchets encombrants



Peut recevoir :

- Tous objets ne pouvant être jetés dans les autres bennes et/ou d'une grandeur supérieure à 60 cm

Règles à adopter afin de limiter les volumes et les frais de transport :

- Un tri minutieux doit être fait avant de remplir cette benne.
- Les objets inférieurs à 60 cm doivent être jetés dans les sacs blancs taxés.
- Les flaconnages, briques de lait, emballages lessive etc... doivent être jetés dans les sacs blancs taxés.
- Lors de déménagement, lors du débarras d'une maison ou d'un galetas ou d'une rénovation, le propriétaire se munira d'une benne personnelle à ses frais auprès d'un transporteur agréé.
- Les pneus sont interdits.
- Des sacs blancs taxés sont à disposition à la déchetterie à l'unité pour les objets mal triés :

Sac de 35 l.: Fr. 2.-/pièce – Sac de 60 l. : Fr. 4.-/pièce

Prix pour différents déchets, tarifs :

- Petit matelas : Fr. 10.-
- Grand matelas : Fr. 20.-
- Canapé : Fr. 20.-
- Salon : Fr. 40.-
- Tapis, moquettes : Fr. 10.- à Fr. 20.- suivant la grandeur
- Volume important dépassant le m³ : Fr. 80.- le m³

Benne à verre



Peut recevoir uniquement le verre

Règles à adopter :

1. Trier correctement le verre par couleur (blanc, vert ou brun).
2. Les différents couvercles et capsules doivent être enlevés et mis dans la benne à ferraille.
3. Le verre d'une autre couleur (jaune-rouge-violet) doit être déposé dans la benne des déchets inertes.
4. Pour les sociétés locales qui prennent un container à verre lors d'une manifestation, une taxe de 50.- sera perçue par unité.

Récolte du Pet



Peux recevoir toutes bouteilles avec l'inscription PET ou le logo ci-dessus.

Les bouteilles d'huiles ménagère ne sont pas en PET. Elles ne doivent pas être jetées dans les sacs officiels de récupération du PET, mais dans les sacs blancs officiels taxés.

Matériel électronique



Règles à adopter :

- Appliquer les instructions figurant sur les pancartes.
- Au besoin, demander conseil au responsable de la déchetterie.
- Démontez les parties non électriques.
- Ranger le mieux possible dans les bacs.
- Si possible ramener le matériel dans les grandes surfaces ou magasins.

Benne à habits TEXAID



Peut recevoir :

- Habits de tout genre
- Souliers par paires

Règles à adopter :

- Mettre uniquement des habits propres et en bon état.
- Mettre uniquement des souliers en parfait état, non troués et attachés par paire.
- Mettre les habits et souliers dans des sacs fermés.
- Les habits usagés ou déchirés sont à mettre dans des sacs blancs taxés et jetés dans un container.

Benne à huiles ménagères



Peut recevoir toutes sortes d'huiles y compris huiles de vidanges dans des proportions raisonnables. SVP, versez vos récipients correctement !

Luminaires, peintures, médicaments



Règles à adopter :

- Appliquer les instructions figurant sur les pancartes.
- Au besoin, demander conseil au responsable de la déchetterie.
- Ranger le mieux possible dans les bacs.
- Trier les solvants ou autres liquides inflammables.

Dépôt pour gazon à la ferme de Monsieur Philippe Bally



Peut recevoir uniquement de l'herbe issue d'une tondeuse à gazon

Sont interdits :

- Les cailloux et déchets métalliques
- Les branches, fleurs, feuilles
- Le plastique ou tout autre déchet pouvant entraver le broyage

Containers à compost



Peut recevoir uniquement des déchets ménagés

Les couverts, les sacs ou autres matériaux biodégradable sont interdits.

Benne à branches, en face de la déchetterie



Peut recevoir uniquement :
des branchages divers, des fleurs et des déchets de jardin

Règles à adopter afin de limiter les volumes et les frais de transport :

- Toutes les matières qui ne peuvent pas être broyées sont interdites.
- Les bacs en plastique, pots de fleurs ne sont pas autorisés dans la benne.
- Possibilité de remplir la benne des deux côtés de la fosse.
- Pour les gros volumes de déchets, issus de travaux de taille, avertir le responsable de la déchetterie (disponibilité de la benne).
- Les plantes envahissantes (laurelle, chardons, jacobée, bunia d'orient) sont interdites.
- Lors de travaux réalisés par une entreprise spécialisée, les déchets végétaux doivent être repris par celle-ci.

Poubelles pour excréments d'animaux domestiques



Plusieurs poubelles de ce type ont été installées sur la commune. Merci de mettre les sachets pleins dans les poubelles ou de les ramener à la maison. La forêt et les bords de chemin n'aiment pas les recevoir.

Merci de respecter les endroits suivants :

- Place de jeux et place de pique-nique vers la cantine
- Place de l'Hôtel-de-Ville devant l'Administration communale
- Les terrains agricoles

La nouvelle devise de la déchetterie pour les années à venir :

« *Plus jamais ça !* » ↴

